



Schiltigheim, le 8 juillet 2005

**Objet** Supports de communication Conseil Municipal des Jeunes

**Référence(s)** : Article 28-I & II du Code des marchés publics.

**Pièce jointe** : Cahier des charges

Monsieur,


Dans le cadre des dispositions réglementaires du document mentionné en référence, j'ai le plaisir de vous informer que vous avez été retenu pour participer à une procédure adaptée de mise en concurrence, en vue de la passation d'un contrat public pour la réalisation des prestations techniques de services, propres à l'affaire citée en objet.

A ce titre, je vous adresse, par la présente, le document référencé en pièce jointe et vous saurais gré de me faire parvenir, à l'adresse indiquée ci-dessous, et ce avant **le 8 août 2005** terme de rigueur, votre proposition de visuel ainsi que votre devis:

*VILLE DE SCHILTIGHEIM  
Service Enfance Jeunesse  
7 Rue des Pompiers  
67300 SCHILTIGHEIM.*

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Maire,  
par ordre**

  
**Astride LEPJEZ  
Chef du Service Enfance Jeunesse**

**Copie à : Service des Marchés Publics de la Ville (1 ex.).**

## CAHIER DES CHARGES

### Objet :

Conception de l'ensemble des supports de communication pour le Conseil Municipal des Jeunes de Schiltigheim.

### Ce qu'il faut savoir :

Le Conseil Municipal des Jeunes, concerne les 13-17 ans.

Un grand nombre de réalisations positives ont pu ainsi voir le jour grâce à la spontanéité mais aussi à l'engagement responsable des enfants et des jeunes. Lieux par excellence, où la capacité des jeunes à exprimer des idées neuves et originales est reconnue, les Conseils d'Enfants et de Jeunes sont au cœur de la citoyenneté et de l'identité de notre ville.

Formation de l'individu, prise en compte de la parole des jeunes générations, légitimation d'une place identifiée pour la jeunesse dans la ville, tels sont les objectifs poursuivis par la Municipalité. Dans ce dispositif le Conseil Municipal des Jeunes occupe une place privilégiée, garantissant le suivi et la concrétisation des idées émises par les adolescents.

Le Conseil Municipal des Jeunes est une instance représentative de l'ensemble des jeunes de la commune. Pour garantir ce principe fondamental, les conseillers sont élus démocratiquement (tout comme le sont les élus adultes). Les élections constituent donc un moment important de la vie du Conseil car elles permettent à chacun de choisir les jeunes qui seront le mieux à même de défendre les idées et les propositions du groupe.

Or, de nouvelles élections auront lieu au mois d'octobre prochain. c'est en vue de ces élections qu'il s'agit de revoir l'ensemble des outils de communication.

**Pour plus d'informations**, vous pouvez vous adresser à Mme BOUKRIA-CHEKKAT au Service Enfance-Jeunesse (03.88.83.84.80).

### Déclinaisons graphiques du visuel :

- logo
- plaquette
- affiche A3
- Carte d'électeur

### Contraintes :

- **Enveloppe budgétaire prévue :** 1 000 euros T.T.C.
- les droits du visuel devront être entièrement cédés à la Ville afin que celle-ci puisse les utiliser sur l'ensemble des supports de communication qu'elle jugera utile.
- Proposition de visuel et devis à remettre au plus tard **le 1<sup>er</sup> août 2005**.  
**Aucune indemnité de défraiement ne sera versée en cas de refus du projet.**
- L'ensemble des documents devra faire l'objet d'une validation par la Direction Animation Urbaine (fournir un B.A.T. sur support papier pour chaque document).
- Les fichiers informatiques nécessaires à l'impression des documents devront être fournis par le graphiste à l'imprimeur dans les délais convenus entre les Services de la mairie et l'imprimeur.

**Si vous ne souhaitez pas donner suite, merci de nous en informer rapidement.**